



F.N.P.P.
**COMITE REGIONAL
OCCITANIE
Pyrénées Méditerranée**



26 rue des Lavandes 34410 SERIGNAN

Tel : 06 80 31 30 87

Site : www.fnpp-oc.fr

E-mail: contact@fnpp-oc.fr

Monsieur Hervé MAGNIN
Directeur Délégué du Parc naturel marin
du golfe du Lion
Direction régionale Occitanie
Office français de la biodiversité
2, impasse Charlemagne
66 700 Argelès-sur-Mer

Monsieur,

Nous venons de voir un article de l'indépendant et du Midi Libre concernant la mise en place avant l'été d'un système d'identification du pêcheur de loisir.

Pouvez-vous nous préciser par qui est rédigé cet article, qui utilise des photos appartenant à l'un de nos adhérents sans aucune autorisation, et qui en est l'auteur ?

Cautionnez-vous cet article, merci de me donner la position du Parc. On ne peut plus laisser les journalistes écrire tout et n'importe quoi, leur incompétence étant flagrante en la matière, leurs déclarations choc ne sont pas compatibles avec le sérieux dont nous avons besoin pour traiter ce sujet.

Ce dispositif, tel qu'il est décrit, qui concerne la déclaration « obligatoire » des pêcheurs et des prises, est perçu par les pratiquants comme une contrainte de plus.

La FNPP recommande une déclaration gratuite et volontaire et de ne déclarer que les captures des espèces qui sont en difficultés et pour lesquelles la pêche de loisir a un impact significatif. Ce projet ne peut être qu'au plan national.

Avec ce dispositif, nous passons d'un système libre à un système réglementé et il convient, comme nous l'a indiqué à plusieurs reprises la DPMA, avant toute chose, de reprendre les décrets existants. De quel droit impose-t-on l'outil d'Ifremer sans concertation aucune avec les Fédérations concernées ?

Nous vous avons demandé récemment de pouvoir intervenir lors du conseil de gestion du Parc Marin pour vous présenter l'outil FishFriender qui est l'application officielle de la plateforme européenne RecFishing.eu, outil renouvelé en 2022. Votre réponse a été de nous dire que l'ordre du jour était déjà arrêté et qu'il était très chargé et que ce n'était pas possible pour cette réunion.

Je reste très surpris de découvrir, au travers de l'article de l'Indépendant, que vous envisagez d'utiliser un outil développé par l'Ifremer et cela sans aucune démarche concurrentielle.

La FNPP utilise depuis deux ans FishFriender un outil déjà en fonction depuis plusieurs années qui permet le recensement, la déclaration des prises, le contrôle des quotas et la collecte de données de captures par les organismes impliqués (états membres, fédérations, CE, scientifiques).

En 2021 FranceAgriMer a utilisé ce programme pour le suivi de la pêche récréative en mer et ainsi améliorer la connaissance de l'activité, de mesurer l'impact socio-économique et de suivre les prélèvements. Ce programme est reconduit en 2022.

Pour le pêcheur de loisir, cet outil lui permet la tenue d'un carnet de pêche et de suivre ses prises. Il permet également de connaître la réglementation applicable par espèces ainsi que la reconnaissance automatique de celles-ci. De nombreux adhérents l'utilisent déjà.

La FNPP ne cautionne pas le projet d'un outil, en cours de finalisation, choisi par Ifremer et dont la preuve du fonctionnement reste à faire. Nous soutenons une déclaration des pêcheurs et des prises uniquement pour les espèces en difficulté pour lesquelles le prélèvement de la pêche de loisir s'avérerait significatif.

La FNPP a 16 clubs, soit plus de 1200 adhérents, qui pratiquent la pêche de loisir dans l'enceinte du Parc.

Ce n'est pas en procédant de cette manière que nous avancerons ensemble.

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Jean MITSIALIS

Vice-Président National de la FNPP

Vice-Président du Comité régional FNPP Occitanie

Mail : contact@fnpp-oc.fr

Tél : 06 80 31 30 93

Copie : Monsieur Didier CODORNIU,
Monsieur Jean Claude HODEAU.